

Conseil Municipal du Jeudi 19 juin 2025– 20 h 00
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....
Présents :

BAS Gilles	FERNANDEZ Agapito		
BOST Marie Ange	FONTAINE Nathalie	MOREL Dominique	TRESPAILLE Denise
BOURCET Sandrine	GOYON Marie-Angélique	MOUROUX Nicolas	
CATHERIN Denis		PALLE PARET Karine	
	LANDRIX Jérémy	PELLETIER Bruno	

Excusés : **COLLARD** Sophie donne pouvoir à **PELLETIER** Bruno
JAMBON Michel donne pouvoir à **LANDRIX** Jérémy
LAUNAY Jean Paul donne pouvoir à **TRESPAILLE** Denise
PONCET Catherine donne pouvoir à **FONTAINE** Nathalie
VIENNOT-RENAUDOT Nathalie donne pouvoir à **GOYON** Marie-Angélique

Approbation du procès-verbal du 22 mai 2025

Mme **PALLE PARET** demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier procès-verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.
Le procès-verbal du 22 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux l'ajout de deux points à l'ordre du jour : la modification des tarifs de la garderie et la demande de subvention pour l'achat de jeux inclusifs
L'accord lui est donné.

Mr Denis **CATHERIN** a été désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

Jean Paul **LAUNAY** fait part de tous ses remerciements pour les attentions du conseil municipal lors du décès de son épouse.

1) Délibérations diverses

Objet : Emprunt auprès de la Banque Populaire pour le financement des travaux de la rénovation de la salle polyvalente

Denis **CATHERIN** rappelle que lors du conseil municipal du 22 mai, la commune a accepté une offre pour un montant de 900 000 € pour les besoins de financement des travaux de rénovation de la salle polyvalente, Une nouvelle consultation auprès de 5 établissements financiers a été lancée pour compléter le besoin ce financement pour un montant de 400 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres de financement, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'accepter l'offre faite par la Banque Populaire dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Rénovation salle polyvalente

Montant : 400 000 Euros

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux fixe : 3,49 %, avec amortissement constant du capital

Montant total des intérêts : 141 345,20 €

Montant de la 1^{ère} échéance : 8 490 €

Montant de la dernière échéance : 5 043,63 €

Montant des frais : 0,12 % plafonnés à 200 €

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme la Maire remercie Denis CATHERIN pour son travail d'analyse des différentes offres.

Objet : Subvention exceptionnelle Société de pêche l'Hameçon

Madame le Maire souhaite que les membres du conseil municipal, délibère sur le versement d'une subvention à la Société de Pêche l'Hameçon dans le cadre de la fête patronale qui a eu lieu les 24 mai 2025.

Il convient de prendre en charge les repas des pompiers d'astreinte pendant le feu d'artifice et ceux des artificiers.

Ces frais seront remboursés sous forme de subvention versée à la société de pêche l'Hameçon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, accorde une subvention à la société de pêche l'Hameçon pour un montant de 100 € (cent Euros).

Objet : Avis conforme sur la carte départementale des zones d'accélération des énergies renouvelables

Madame le Maire rappelle que les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, prévoient la définition par les communes de zones d'accélération par filière pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, après concertation du public.

Madame le Maire rappelle que la commune a pris la délibération lors du conseil municipal du 07 décembre 2023 et du 30 janvier 2025 identifiant les zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023.

Elle précise que Mme la Préfète, dans son courrier du 23 avril 2025, soumet à la commune pour avis conforme, en ce qui concerne son territoire, le projet de cartographie des zones d'accélération complémentaires arrêté, comme prévu par la loi

Cet avis, exprimé par délibération du conseil municipal devra être transmis à Madame la Préfète dans un délai de 3 mois à compter du 23 avril 2025.

Après vérification du projet de cartographie des zones en ce qui concerne son territoire, la commune juge conforme à l'intention de la commune la cartographie, en ce qui concerne l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide que la cartographie est conforme à l'intention de la commune.

Il charge Madame le Maire à transmettre cette délibération au référent préfectoral.

Objet : Modification des tarifs de la garderie périscolaire

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'il convient comme tous les ans d'augmenter les tarifs de la garderie périscolaire.

Elle propose d'appliquer une augmentation de 4 centimes de l'heure soit

- Le quart d'heure de présence réservée passerait de 0,63 € à 0,64 € soit 2,56 € de l'heure
- Le tarif forfaitaire pour les enfants inscrits non présents passerait de 2,52 € à 2,56 €

Ces tarifs seraient applicables à compter du 1^{er} septembre 2025.

Les autres tarifs ne seraient pas modifiés

L'article 6 du règlement intérieur serait modifié en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'appliquer les augmentations proposées et de fixer les tarifs comme suit

- 2,56 € par heure de présence réservée soit 0,64 € le quart d'heure
- 6.00 € par heure de présence non réservée soit 1.50 € le quart d'heure
- 20.00 € par heure pour dépassement d'horaire soit 5.00 € le quart d'heure
- 2,56 € tarif forfaitaire pour une inscription non honorée

Il dit que le règlement intérieur sera modifié en ce sens.

Objet : Demande de subventions : installation jeux inclusifs

L'objectif principal de ce projet consiste dans le remplacement de l'aire de jeux située à côté de la mairie. Il convient de proposer une structure adaptée à des personnes à mobilité réduite.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 26 713,20 €.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subventions est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes		Montant
Achat jeux	26 713,20 €	Département	30 %	8 013,96 €
		Région	50 %	13 356,60 €
		Autofinancement	20 %	5 342,64 €
Total	26 713,20 €		100 %	26 713,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** l'opération d'installation jeux de type inclusif.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région et du département.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Commissions communales :

Vie locale (Marie Angélique GOYON)

Le CCAS commencera bientôt à préparer le repas des aînés qui aura lieu le dimanche 12 octobre avec les aînés de Perrex.

Jeunesse (Sandrine BOURCET)

Sandrine BOURCET informe qu'un recrutement d'ATSEM est en cours.

La remise des calculatrices aux CM2 aura lieu le 1^{er} juillet à l'école de Saint Genis.

Le spectacle de fin d'année se déroulera le 24 juin au Domaine des Saveurs et la fête du Sou des écoles le 04 juillet.

Bâtiments (Karine PARET)

Suite au sinistre de la salle polyvalente, le planning des travaux se trouve modifié. Les estimations des dégâts sont en cours.

Les travaux de la toiture de la sacristie (intérieur et extérieur) débuteront en septembre.

Événementielle (Bruno PELLETIER)

La réunion du 16 juin avait pour but de préparer l'Apérose.

Divers

Le tour de l'Avenir cycliste qui traversera la commune le 26 août recherche des signaleurs

AG du Foot : 21 juin à 10 h 00

Randonnée de l'association musicale : 22 juin

Concours de pêche : 4 juillet

Bal des pompiers : 13 juillet au stade

La séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire

Madame le Maire,

